



# Budget primitif 2022

Conseil municipal du 28 mars 2022

# Plan

## L'équilibre général

### La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

### La section d'investissement

Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement



# L'équilibre général

# L'équilibre général

Un budget équilibré à 24 547 680,66 €

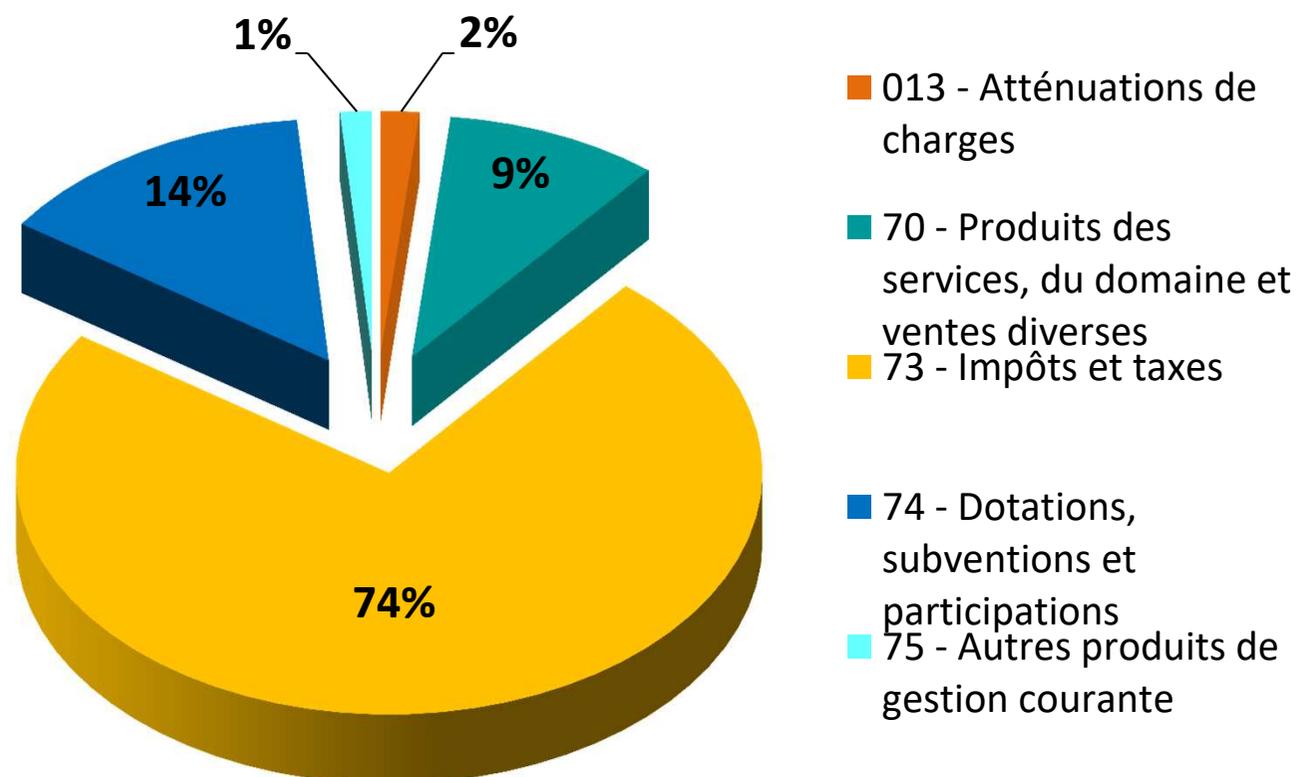
	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	16 856 836,90 €	16 856 836,90 €
Investissement	7 690 843,76 €	7 690 843,76 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 547 680,66 €</b>	<b>24 547 680,66 €</b>



# La section de fonctionnement

# Les recettes de fonctionnement

## Vue d'ensemble des recettes de Gestion



# Les recettes de fonctionnement

Chapitres / articles	Budget 2022	Commentaires
002 - Excédent antérieur reporté fonctionnement	3 896 716,07 €	Excédent de fonctionnement 2021 cumulé
013 - Atténuations de charges	215 000 €	Remboursements de l'assurance statutaire et de la sécurité sociale pour les absences des agents
70 - Produits des services	1 199 184,31 €	Restauration scolaire : 530 234,31 € Enfance : 335 000 € Scolaire : 64 050 € Crèche – Multi accueil : 175 000 € Seniors : 56 000 € Culture : 10 000 € Sport : 7 500 € Autres – Cimetières - Domaine public : 21 400 €
75 - Autres produits gestion courante	176 872,97 €	Loyers/charges logements communaux : 135 211 € Loyers équipements communaux : 41 661,97 €
77 – Produits exceptionnels	1 000,00 €	Mandats annulés sur exercice antérieur

# Les recettes de fonctionnement

## Fiscalité 2022 : La réforme de la taxe d'habitation et ses conséquences

- Depuis 2021 : le produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est compensé par le coefficient correcteur (coco). Il n'y a plus de vote du taux TH. Comme en 2021, le produit de la TH sera reversé via la part TF départementale auquel le coco est appliqué. Les foyers restant contributeurs continuent de bénéficier d'une diminution progressive.
- L'allocation compensatrice est désormais dans le chapitre 74, ce qui a pour effet de diminuer le chapitre 73 par rapport à 2021,
- Taux de la taxe foncière sur le bâti : 34,77 % en 2021
- Taux de la taxe foncière sur le non bâti : 82,87% en 2021
- Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires restent perçues par la commune, mais jusqu'en 2023 nous ne pouvons pas augmenter le taux, en 2022, il est figé à 11,79%.

# Les recettes de fonctionnement

## Fiscalité 2022 : La poursuite de la réforme fiscale

Chapitres / articles	Budget 2022	Commentaires
73 - Impôts et taxes	9 511 879,00 €	Contributions directes : 6 726 081 € Attribution de compensation : 2 027 653 € FNGIR : 303 145 € Taxe sur l'électricité 145 000 € + pylône : 10 000 € Droits de mutation : 300 000 €

### Hausse des recettes des impôts et des taxes :

La Loi de Finances définit chaque année l'augmentation des bases des valeurs locatives, qui sont indexées sur l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH), en 2022 elles augmentent de 3,4%.

# Les recettes de fonctionnement

## Fiscalité 2022 : augmentation de 3% des taux communaux de fiscalité directe locale.

Contexte :

- Aucune augmentation de la fiscalité depuis 5 années alors que les dotations ont été réduites de 1 469 000 € depuis 2014
- Baisse de la dotation forfaitaire
- Hausse des contributions FSRIF et FPIC
- Baisse des recettes tarifaires
- Inflation qui impacte aussi les dépenses de la Commune : hausse des dépenses prévues au chapitre 011 sur les fluides et le carburant
- Masse salariale (Annonce de l'augmentation du point d'indice, non évaluée)

**Les taux communaux passent à 35,81 % pour la taxe foncière bâtie et à 85,36 % pour la taxe foncière sur le non bâti.**

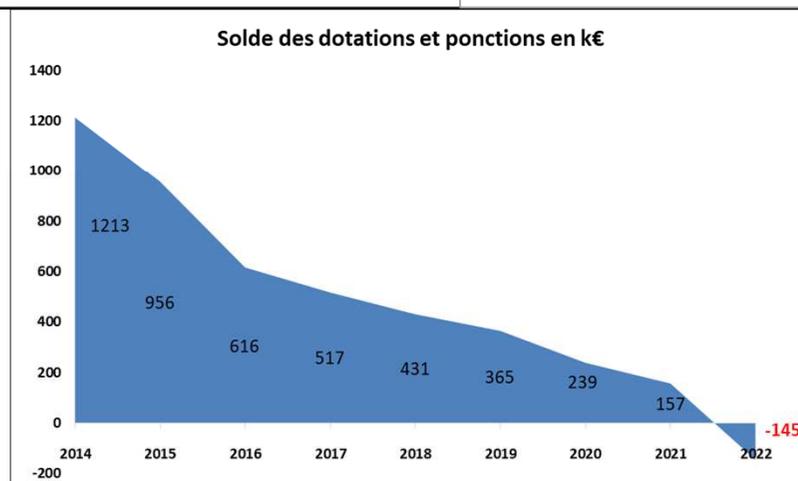
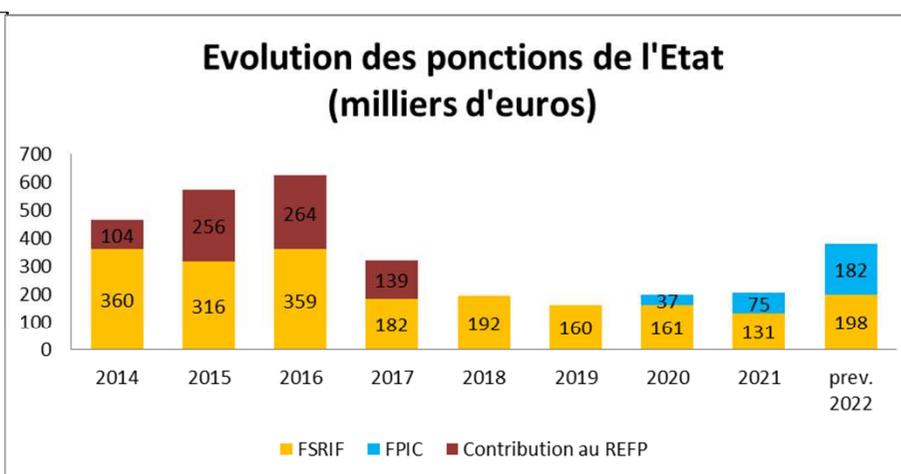
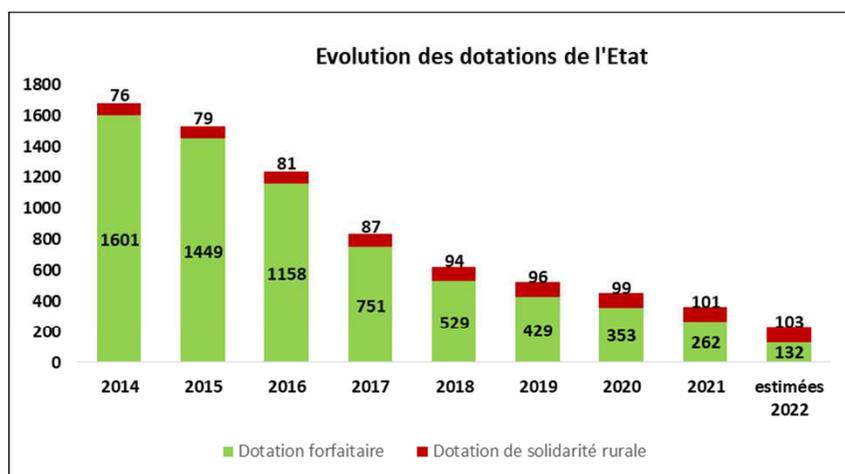
# Les recettes de fonctionnement

## Une nouvelle baisse des dotations

Chapitres / articles	Budget 2022	Commentaires
74 - Dotations et participations	1 815 710,00 €	DGF : 132 000 € Dotation de solidarité rurale : 103 420 € FCTVA : 12 000 € Transports scolaires : 75 000 € DCRTP : 147 034 € Subventions CAF : 709 856,00 € Allocation taxe foncière : 615 000 € Dotation recensement : 16 000 € Autres : 5 400 €

# Les recettes de fonctionnement

## Des concours financiers en baisse continue



# Les dépenses de fonctionnement

## Les charges à caractère général

Chapitres / articles	Budget 2022	Commentaires
011 - Charges à caractère général	3 960 003,50 €	Restauration collective : 620 000 € Fluides : 558 940 € Carburant : 94 200 € Téléphonie : 114 622 € Fournitures administratives et techniques : 336 365 € Fournitures scolaires : 35 506 € Entretien/maintenance des bâtiments, de la voirie, des espaces verts, des véhicules et des matériels : 566 650,77 € Charges locatives de copropriété : 140 000 € Assurances (hors assurance statutaire) : 77 524,23 € Formation : 31 800 € Transports collectifs : 185 425 € Nettoyage des locaux : 157 880 € Maintenance : 271 329 € Autres services extérieurs : 458 542,50 € Autres prestations : 311 223 €

# Les dépenses de fonctionnement

Des charges de personnel intégrant les évolutions réglementaires

Chapitres / articles	Budget 2022	Commentaires
012 - Charges de personnel	8 597 520,00 €	Assurance statutaire : 225 000 € Masse salariale dont PPCR et Glissement Vieillesse Technicité des agents communaux+ prime inflation 100 € + refonte des grilles indiciaire C

Charges de personnel maîtrisées, malgré les réglementations nationales

# Les dépenses de fonctionnement

La Commune participe aux dotations de l'Etat au titre de la solidarité entre les collectivités territoriales

Chapitres / articles	Budget 2022	Commentaires
014 – Atténuations produits	380 000,00 €	FSRIF 198 000 € FPIC 182 000 €

# Les dépenses de fonctionnement

## Un maintien des soutiens aux associations, au CCAS

Chapitres / articles	Budget 2022	Commentaires
65 - Autres charges gestion courante	873 655,00 €	Subventions aux associations : 257 405 € Bourses et prix : 3 100 € Subventions CCAS : 150 000 € Contribution au PNR : 48 000 € Indemnités/frais/formations élus : 146 500 € Autres frais (frais scol., créances éteintes) : 18 650 € Dépenses imprévues : 259 650 €

# Les dépenses de fonctionnement

## Les autres dépenses de fonctionnement

Chapitres / articles	Budget 2022	Commentaires
66 - Charges financières	28 027,83 €	Intérêts des emprunts et ICNE
67 - Charges exceptionnelles	3 500,00 €	Titres annulés sur exercices antérieurs
68 – Dotations provisions	44 516,00 €	Provisions pour risques référé contentieux 30 000 € Provisions pour restes à recouvrer 14 516 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>13 887 222,33€</b>	
042 - Opérations d'ordre entre sections	389 177,09 €	Dotations aux amortissements (repris en recettes d'investissement)
023 - Virement à la section d'investissement	2 580 437,48 €	Autofinancement(repris en recettes d'investissement)
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>16 856 836,90€</b>	



# La section d'investissement

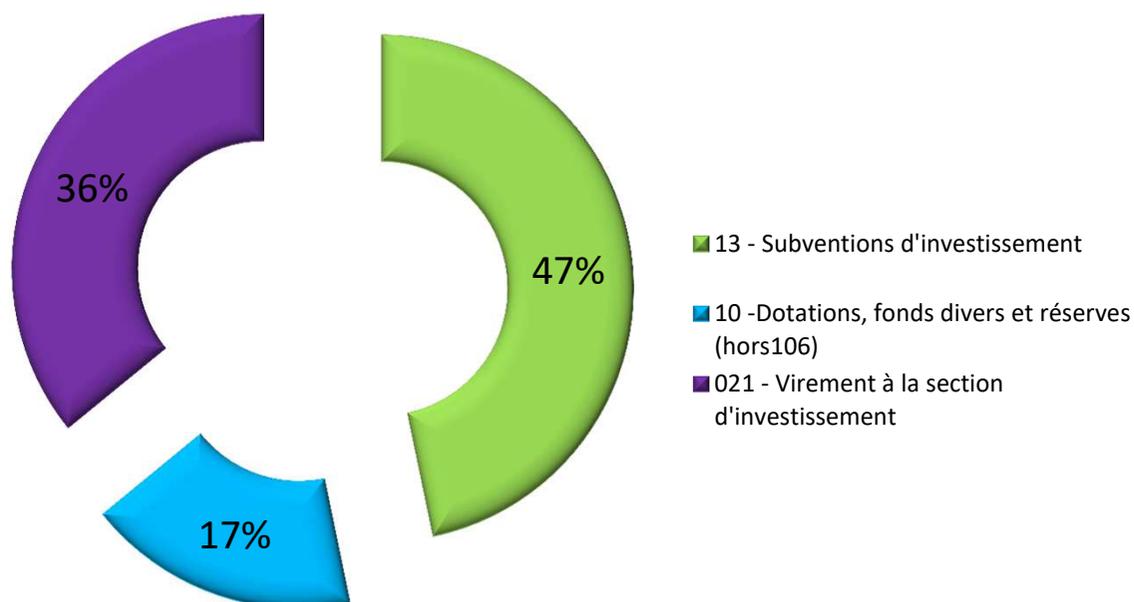
# Les recettes d'investissement

## Les principales recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement : 4 991 535,32 €

RAR : 2 699 308,44 €

021 virement de la section d'investissement : 2 580 437,48 €



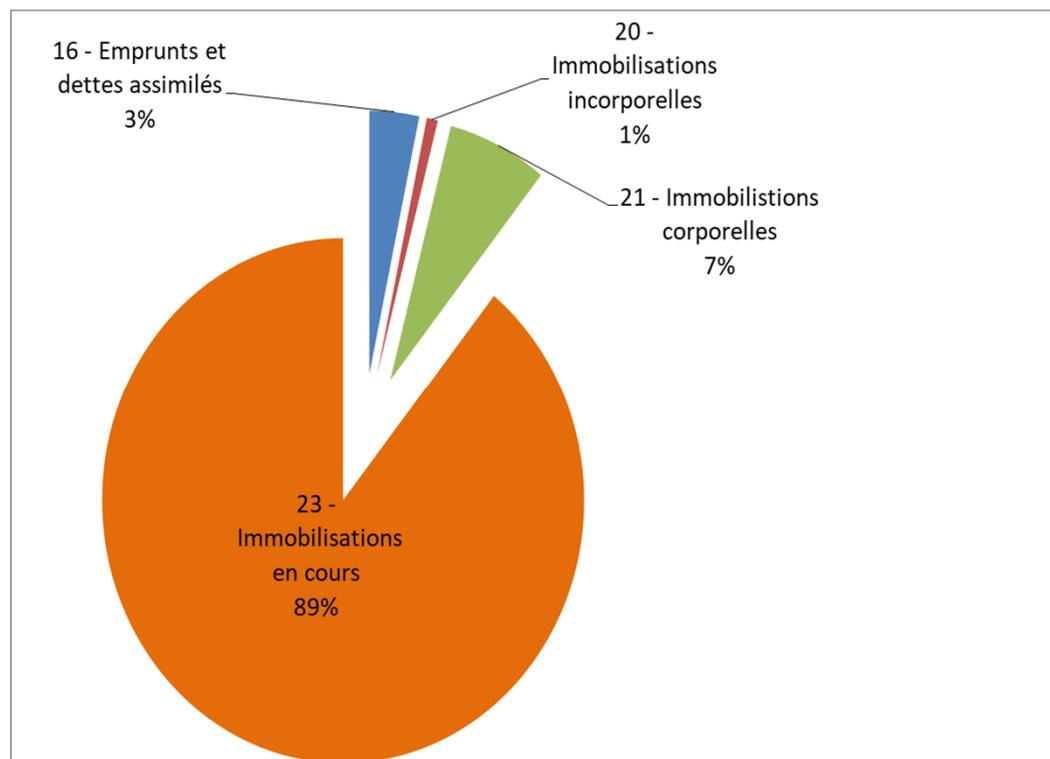
1022 - FCTVA	179 999,98 €
10226 - Taxe aménagement	92 000,00 €

# Les dépenses d'investissement

## Dépenses principales d'investissement

**Dépenses d'équipement**  
Crédit nouveaux : 3 598 570,22 €  
RAR : 3 762 274,97 €

**Dépenses financières**  
256 487,78 €



10 - Taxe aménagement	10 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	246 487,78 €
20 - Immobilisations incorporelles	106 340,00 €
21 - Immobilisations corporelles	680 495,63 €
23 - Immobilisations en cours	6 574 009,56 €
<b>Total dépenses d'équipement 20-21-23</b>	<b>7 360 845,19 €</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>7 617 332,97 €</b>

# Les dépenses d'investissement

**Les restes à réaliser 2021 : 3 762 2774,97€**

**Dont :**

- **Logiciel et formation**
- **Achat d'un véhicule pour le service des sports**
- **Projet Yvelines numérique + matériel informatique**
- **Achats de mobilier, de barnums, piano, tapis de danse, vidéoprojecteur etc...**
- **Restructuration du gymnase Delaune**
- **Travaux local pétanque**
- **ADAP**
- **Travaux entretien école**
- **P3 chauffage**



# Les dépenses d'investissement

## Les crédits nouveaux

### Chapitre 20 – Immobilisations corporelles : 101 000 €

- Etudes dont « décrets tertiaires » et licences informatiques

### Chapitre 21 - Acquisitions de matériels divers : 533 726€

- Achat équipements informatiques pour la ville et les écoles (Yvelines numérique)
- Achat mobilier pour la ville et les écoles
- Réserve pour achat de terrain



# Les dépenses d'investissement

## Les crédits nouveaux

### Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 2 963 844,22€

Dont notamment :

- Travaux dans les bâtiments communaux et les écoles : 1 689 000 €
- Travaux de voirie communale et réfection de route (Romainville, allée des pommiers, Brascassat, glycines) : 989 000 €
- Projet « ma cour passe au vert » : 120 000 €
- P3 marché de chauffage : 113 000 €
- Divers : 52 844 €



# Conclusion

2022

Désengagement de l'État et de régression de notre liberté d'administration

- Il y a 9 ans : 1,4M€ de dotations → 10 % de nos recettes de fonctionnement
- Dotations de fonctionnement → compensation financière pour le transfert de compétences de l'État vers les collectivités locales
- Selon l'État, les habitants de Magny-les-Hameaux ne payent pas assez d'impôts locaux
- 2022, probablement la 1<sup>ère</sup> année : versement à l'État d'une contribution sur nos recettes propres.

# Conclusion

2022

**Désengagement de l'État et de régression de notre liberté d'administration**

- **Suppression de la moitié des bases pour les entreprises industrielles en 2021  
→ Notre liberté d'administration encore mise à mal en 2021**
- **Suppression compensée par une dotation, comme beaucoup de suppressions**
- **Les compensations ne sont pas dynamiques, elles ne reflètent pas l'évolution de notre territoires et nous perdons la maîtrise des taux  
→ perte de notre autonomie fiscale**

# Conclusion

## 2022 Une année d'incertitudes

- Une explosion des prix des carburants, du gaz
- Une inflation qui revient
- Une évolution du point d'indice ?
- Un baisse structurelle de nos recettes tarifaires

# Conclusion

- Une politique rigoureuse de gestion depuis des années nous a permis d'assurer un bon niveau de service :
  - Accompagnement de la famille de la petite enfance aux seniors
  - Une politique de solidarité envers les plus fragiles
- Des engagements de plus en plus compliqués à tenir :
  - Baisse des recettes due à la crise sanitaire
  - Augmentation de nos factures, conséquence de l'inflation

# Conclusion

**En 2022, nous vous proposons donc un budget qui permet de maintenir notre service public de proximité et nos capacités d'investissement.**